

**BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE
DIMANCHE 1er Mars 2026
Mortemart 87330**

Téléphone: 0689299166 –

Nom

Prénom

Adresse

Numéro de téléphone :/...../...../...../

E-mail

N° carte professionnelle

Joindre obligatoirement :

- Une photocopie (resto/ verso) de la carte professionnelle.
- Une photocopie attestation assurance valide et en cours .
- Le chèque de règlement.

Précisez le type de véhicule

Tarif pour la réservation : 6 euro le mètre

Je réservem =.....€

Règlement par virement ou cheque mr azconaga

Iban : FR76 1005 7191 2900 0211 7220 101

Bic : CMCIFRPP titulaire : Azconaga louis

à retourner avant le 20 février 2026 à l'adresse suivante :

**Azconaga
14 Rue du chanoine Goumet
24390 Hautefort**

Fait à le.....

**BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE
DIMANCHE 1er Mars 2026
Mortemart 87330**

Le présent règlement intérieur entraîne l'acceptation par les participants professionnels .

Il est interdit de vendre des armes à feu hors catégorie D1 et D2, les animaux de toutes sortes et tout produit illicite.

Les transistors ou toute musique d'ambiance ne sont pas autorisés .

Pour respecter la réglementation tous les prix doivent être affichés.

L'exposant prend connaissance de ce qui suit et l'accepte :

Seuls les professionnels inscrits au registre du commerce ou auto-entrepreneurs peuvent participer à cette manifestation. Aucun particulier ne saurait être autorisé à occuper une partie du stand d'un professionnel même à titre gracieux ou amical .

Les objets et meubles proposés à la vente doivent faire l'objet d'une inscription dans le registre de police obligatoire ; celui ci pouvant être réquisitionné à tout moment par les autorités autorisées .

L'exposant s'engage à rester jusqu'à la fermeture annoncée qui a été fixée à 17 h 00 .

Un départ avant cette heure serait désobligeant pour les visiteurs et les autres exposants .

La mise en place se fait de 6 h 00 à 8 h 30. Après ce délai, la place sera considérée comme vacante et si besoin pourra être redistribuée sans qu'aucun remboursement ou dédommagement ou encore attribution d'une nouvelle place ne puisse être réclamé par le retardataire . Bien sûr, les imprévus comme une panne ou autre incident seront pris en compte et sur simple information par téléphone du retardataire, sa place sera maintenue jusqu' à 9 h 30.

Tout exposant est responsable des dégâts qu'il pourrait éventuellement occasionner sur le site .

Suivant les sites et le nombre de participants, les organisateurs pourront être amenés à délimiter les exposants par zones de classement de matériel, ceci dans l'intérêt des exposants et de la clientèle .

L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre le soir et à ne laisser aucun sac poubelle, débris et autres déchets non souhaités au remballage, une déchetterie existant très certainement à proximité du lieu de résidence des exposants, les organisateurs ne sont pas là pour gérer et nettoyer vos déchets !

L'organisation se réserve le droit de placage et d'attribution des places, afin d'éviter tout litige entre exposants, il ne sera délivré aucun emplacement préférenciel . Aucun matériel ne sera fourni(tables chaises parasol etc ..)

**BULLETIN D'INSCRIPTION
BROCANTE
DIMANCHE 1er Mars 2026
Mortemart 87330**

Questionnaire à remplir obligatoirement :

Matériel exposé à la vente (cochez les lignes utiles)

- Vaisselle – Linge de maison
- Meubles – Tableaux
- Livres – disques – jouets
- Vélos – Motos (immatriculation photocopies justificatif)
- Matériel artisanal – art populaire – métiers
- Objets de vitrine – bibelots

Ces questions visent à éviter que deux stands spécialisés se retrouvent en concurrence directe côté à côté.

Chaque exposant est responsable de l'authenticité des objets qu'il vend, les copies n'étant pas souhaitables, elles devront être clairement affichées comme telles et identifiables par un étiquetage précis et clair et visible de prime abord par le public .

**Encaissement du chèque de paiement le lendemain de la manifestation .
Annulation possible 7 jours avant la date de la manifestation uniquement pour raisons graves sur présentation d'un justificatif, la pluie ne pouvant être une cause de désistement.**

Dans l'éventualité d'une annulation par les organisateurs, les exposants seront prévenus par courrier ou par mail le plus tôt possible et les règlements restitués.

**Lu et approuvé
Signature**